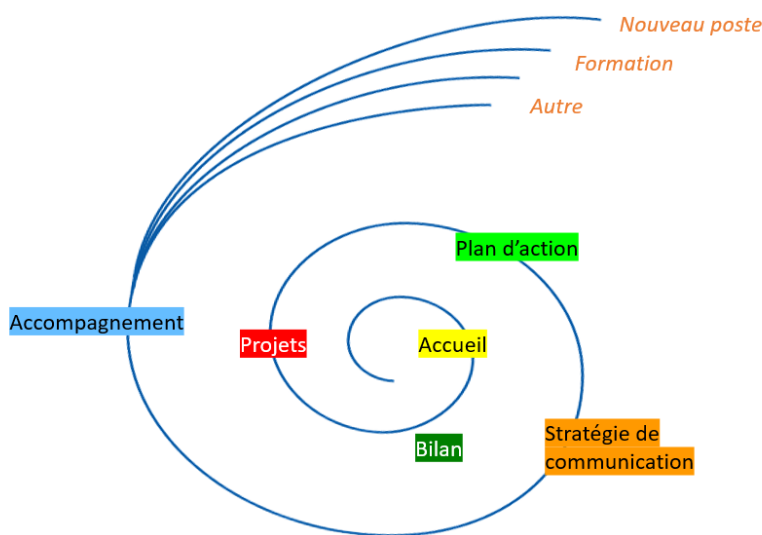


Bilan de compétences



PROGRAMME

Les différentes étapes :



En amont du bilan : Informer et faire connaissance

- ▶ Analyse des attentes et co-définition des objectifs
- ▶ Méthodologie et étapes du bilan
- ▶ Planning prévisionnel

Phase 1 : phase exploratoire, mieux se connaître pour mieux progresser

- ▶ Parcours personnel et cursus professionnel détaillés
- ▶ Questionnaires et tests :
 - Le comportement et la personnalité
 - L'image de soi et l'image projetée
 - Les valeurs professionnelles
 - .../...

Phase 2 : élaboration du portefeuille de compétences

- ▶ Cartographie des savoirs, du savoir-faire et du savoir-être

Phase 3 : recherches personnelles, enquêtes terrain et élaboration de projets

- ▶ Prises de contacts et recherches menées par le/la bénéficiaire dans son environnement professionnel/ personnel et en dehors de son réseau relationnel
- ▶ Réflexion sur des pistes de postes/ métiers à envisager
- ▶ Définition d'un ou de plusieurs projets professionnels, en phase avec les motivations du/de la bénéficiaire mais aussi la réalité du marché
- ▶ Optimisation des atouts et analyse objective des freins
- ▶ Validation du/ des projets, ajustements et plan d'action personnalisé
- ▶ Remise de la synthèse du bilan au bénéficiaire

Bilan de compétences



OBJECTIFS

- ▶ Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé pour réaliser un bilan objectif du parcours, des compétences et des motivations du bénéficiaire.
- ▶ Favoriser une prise de recul et de conscience pour permettre d'envisager le champ des possibles en matière d'évolution de carrière et de changement de métier.
- ▶ Déterminer les points forts et les axes de progrès.
- ▶ Construire un/ des projet(s) professionnel(s) pour préparer la suite de son parcours.
- ▶ Préparer avec le bénéficiaire la mise en œuvre de son/ ses projet(s).

VOTRE CONTACT :

Véronique GALLEAN
Directrice de projets
vgallean@amplitude-consulting.com
Port.: 06.67.22.29.24
@amplitudeformat
36 Avenue de Wagram
75008 PARIS
www.amplitude-consulting.com



PAS DE PREREQUIS :

- Nous préconisons cependant une expérience d'au moins 2 à 3 ans avant d'entamer un bilan de compétences.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Une méthodologie structurée et individualisée qui s'adapte à chaque bénéficiaire, avec des entretiens individuels, des conseils, des apports théoriques et un travail personnel entre les séances.
- Tests de personnalité, profils comportementaux, questionnaire sur les intérêts professionnels...
- Le contenu de l'accompagnement est régulièrement ajusté aux attentes du/de la bénéficiaire.

MOYENS DE SUIVI DU BILAN ET EVALUATIONS

- A chaque séance, le travail personnel à réaliser est vérifié et les apports de ce travail sont débriefés pour faire ressortir les points forts et axes d'amélioration.
- Tout au long des recherches personnelles et enquêtes terrain, puis de l'élaboration de projets professionnels, le consultant fait ressortir les atouts et les freins de la personne pour l'aider à s'orienter.

MODALITES ET ACCES

- Après un premier entretien gratuit en visio ou en face à face concluant, une proposition commerciale est transmise.
- Les entretiens sont réalisés dans un bureau qui préserve la confidentialité des échanges. Possibilité d'entretiens en visio.
- Délais d'accès : Démarrage du bilan possible 15 jours après signature du devis.

DUREE :

- 24h dont 16h de RV individuel avec le consultant, 2h de questionnaires et tests et 6h de recherches personnelles/enquêtes terrain.

TARIF :

- Le tarif est indiqué sur le devis établi à l'issue de l'entretien de découverte.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Nous sommes en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap. Veuillez nous contacter pour plus de renseignements.

Amplitude s'engage à réaliser des actions bilans de compétences dans le respect du cadre prévu par les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail – décret n° 2018-1330 du 28 déc 2018. Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire.